

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire virtuelle** des membres du conseil d'administration, qui s'est tenue le mardi 11 mai 2021, à 19 h 30, en visioconférence.

Les membres suivants sont présents :

M^{mes} Maxym Bédard, représentante de la communauté
Nancy-Ann Dorais, représentante du personnel de soutien
Mélanie Jordan, représentante du district 3
Sylvie Lalonde, représentante du personnel d'encadrement
Audrey Trecasse, vice-présidente et représentante du district 2

MM. Pascal Desjardins, président et représentant du district 4
Robert Kiricsi, représentant de la communauté
Charles Moisan, représentant du district 5
Patrice Perreault, représentant des directions d'établissement
Francys Robidoux, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote
Tommy Thibault, représentant du district 1
Philippe Toupin, représentant de la communauté
Olivier Van Neste, représentant de la communauté

Avait prévenu de son absence :

M. Martin Brunet, représentant du personnel enseignant

Absence :

M^{me} Jessie Therrien, représentante de la communauté

Sont également présentes :

M^{mes} Marie-Claude Barrette, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Chantal Beausoleil, directrice générale adjointe
Lyne Ménard, directrice générale adjointe
Sophie Proulx, directrice générale

Invité :

M. Benoit Brosseau, directeur du Service des technologies de l'information

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 MAI 2021

3. POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - 3.1 Poste vacant – représentant du personnel professionnel non-enseignant
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. POINTS DE DÉCISION
 - 5.1 Cession de terrain – nouvelle école primaire aux Cèdres
 - 5.2 Adhésion au mandat n° 2021-7520-01 – Licences Microsoft – amendement
6. POINTS DE DISCUSSION
 - 6.1 Comité de gouvernance et d'éthique
7. POINTS D'INFORMATION
 - 7.1 Mesures minimales en sécurité de l'information
 - 7.2 Structure administrative
 - 7.3 Comité d'engagement pour la réussite des élèves
8. CORRESPONDANCE
9. QUESTIONS DIVERSES
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Pascal Desjardins, ayant constaté le quorum et après avoir vérifié la légalité de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 MAI 2021

CA 21-05-55E

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Van Neste **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du mardi 11 mai 2021, tel qu'il a été présenté.

3. POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 POSTE VACANT – REPRÉSENTANT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL NON-ENSEIGNANT

M^{me} Marie-Claude Barrette informe les membres du poste vacant pour la catégorie du personnel professionnel non-enseignant au conseil d'administration et informe les membres du processus de désignation qui aura lieu pour combler le poste.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée.

5. POINTS DE DÉCISION

5.1 CESSIION DE TERRAIN – NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE AUX CÈDRES

CA 21-05-56E

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation datée du 20 août 2020, concernant le versement d'un soutien financier au Centre de services scolaire des Trois-Lacs (ci-après « **CSSTL** »), pour la construction d'une école primaire, dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2020-2030*;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant que « [...] Toute vente, échange ou autre aliénation d'un immeuble doit être fait conformément au règlement du gouvernement »;

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu entre la Municipalité des Cèdres (ci-après « **Municipalité** ») et le CSSTL;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de céder, à titre gratuit, une partie du lot 2 047 948 du Cadastre du Québec, et ce, uniquement aux fins de construction d'une école primaire dont la superficie sera d'environ 20 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'un plan cadastral sera préparé par un arpenteur-géomètre lorsque l'achat du terrain sera confirmé;

CONSIDÉRANT que tous les frais nécessaires pour donner plein effet à la cession mentionnée seront à la charge du CSSTL;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation ministérielle est requise;

CONSIDÉRANT les explications de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jordan **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- de demander au ministre de l'Éducation du Québec l'autorisation d'acquérir, à titre gratuit, de la Municipalité des Cèdres, une partie du lot 2 047 948 du Cadastre du Québec dont la superficie est d'environ 20 000 mètres carrés, pour la construction d'une école primaire;
- de procéder, suivant l'autorisation ministérielle, à l'acquisition dudit terrain;
- d'autoriser la directrice générale à poser toute action et à signer les documents requis, afin de donner effet aux présentes.

5.2 ADHÉSION AU MANDAT N° 2021-7520-01 – LICENCES MICROSOFT – AMENDEMENT

CA 21-05-57E

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro CA 21-01-24E adoptée lors de la séance du 9 février 2021 (ci-après « **Résolution** ») relativement au mandat n° 2021-7520-01 portant le nom de « Licences Microsoft »;

CONSIDÉRANT que, par la suite, le Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après « **CAG** ») a convenu d'un changement de stratégie pour le mandat mentionné;

CONSIDÉRANT le décret 529-2021 du 7 avril 2021, portant sur l'autorisation donnée au CAG de conclure des contrats selon des conditions différentes de celles qui lui sont applicables en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics et sur la fixation des conditions applicables à ces contrats*;

CONSIDÉRANT que les licences Microsoft constituent un système de mission pour le Centre de services scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires seront prises à même la *Mesure 50760 – Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la Résolution afin de faire état des changements apportés audit mandat;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Kiricsi **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'amender la résolution portant le numéro CA 21-01-24E afin d'adhérer au mandat n° 2021-7520-01 du Centre d'acquisitions gouvernementales portant le nom de « Licences Microsoft » pour un contrat prévu de trente-six (36) mois, valide à compter du 1^{er} mai 2021, pour un montant estimé à 1 033 140,00 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 1 187 852,72 \$, et ce, conformément au décret 529-2021 du 7 avril 2021;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer le mandat d'achat amendé ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

6. POINT DE DISCUSSION

6.1 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

CA 21-05-58E

CONSIDÉRANT le *Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire des Trois-Lacs*;

CONSIDÉRANT la volonté des membres d'étudier ledit règlement;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que l'ensemble des membres puissent participer à cette étude;

CONSIDÉRANT que plusieurs rencontres seront requises;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jordan **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- de tenir des rencontres du comité de gouvernance et d'éthique, ouvertes à tous les membres du conseil d'administration, afin de revoir le *Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire des Trois-Lacs*;
- de prévoir qu'une rencontre aura lieu avant la fin de l'année scolaire pour amorcer le travail.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 MESURES MINIMALES EN SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

M. Benoit Brosseau présente le plan d'action en sécurité de l'information du Centre de services scolaires des Trois-Lacs. Ce plan d'action découle des 15 mesures minimales en sécurité de l'information du Centre opérationnel en cyberdéfense du ministère de l'Éducation du Québec. Ces mesures couvrent trois volets, soit les infrastructures, l'applicatif et les ressources humaines.

7.2 STRUCTURE ADMINISTRATIVE

M^{me} Sophie Proulx présente la structure administrative du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour l'année 2021-2022. Les ajouts à la structure sont de l'ordre de 1 170 577 \$.

7.3 COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

M^{me} Lyne Ménard présente le suivi de la rencontre du comité d'engagement pour la réussite des élèves (ci-après « **CERE** ») du 26 mars 2021. Le CERE souligne l'importance de tenir compte des études qui démontrent que les trois principaux déterminants du décrochage scolaire sont : les difficultés en lecture à 7 ans, les troubles du comportement à 9 ans et les difficultés d'apprentissage en 1^{re} secondaire.

Elle fait part des 3 orientations recommandées par le CERE :

- poursuivre les travaux liés au développement en littératie, entre autres, par la mise en œuvre du modèle multiniveau;
- soutenir le développement de la compétence sociale;
- la diplomation et la qualification des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle rappelle le concept qui sous-tend le *Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Trois-Lacs* ainsi que les constats émis à la suite de l'analyse des données liées aux indicateurs.

8. CORRESPONDANCE

Le président introduit les correspondances reçues. Des discussions ont lieu relativement à la demande du comité de parents concernant le niveau de service aux élèves en difficulté.

Également, les membres échangent à l'égard de la demande du conseil d'établissement de l'école Brind'Amour quant au mandat entrepreneurial de celle-ci.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question abordée.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 21-05-59E

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jordan **ET RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 22 h 10.

M. Pascal Desjardins, président

Marie-Claude Barrette, secrétaire générale

